

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 25 Septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de Septembre, les membres du Comité Syndical se sont réunis à Souvigny à 17h30 sous la présidence de M. DETERNES, Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier.

Etaient présents :

BRANSAT		LE MONTET	TOURRET Marcelle GRANSEIGNE Viviane
CESSET	DIJOUX Nicole	NOYANT	PETIOT Yves MESMIN Christian
CHATEL DE NEUVRE	PACAUD Jean-Luc PELTIER Christian	ROCLES	BIDET Jacky*
CHATILLON	CHALMIN Maurice PETIOT Ghislaine	SAULCET	
CONTIGNY	BERTRAND Patrick	ST SORNIN	BECARD Muriel* PETITJEAN Liliane
CRESSANGES	LACARIN M. Françoise LAROSE Céline*	LE THEIL	ROUSSET Francis
DEUX CHAISES		TREBAN	
LAFELINE		TRONGET	DETERNES Alain
MEILLARD	ALLEAUME Frédéric	VERNEUIL	BENASSY Patrick
MONETAY S/ALLIER	FOVEAU Christine		
MOULINS COMMUNAUTE			
MALLET Richard TOURRET Eric	CHERVIER Alain	BRECHIGNAC Héline	
	DEGUELLE Alain	BELIEN Martine ERAUD Robert	DESPHILIPON Jocelyne

* Suppléant

Absents excusés : M. BONNIN Philippe, M. REIGNERON Antoine, M. MAITRE Alain, Mme VISINONI Stéphanie, M. SIMON Yves, Mme LACOURT Véronique, Mme ROBIN Lydie, M. RIBIER Sylvain (procuration donnée à M. DETERNES), M. ALLIX Christian (procuration donnée à M. CHERVIER), M. PFEIFFER Stéphane.

Absents : M. BLANCHET François, M. LINDRON Marc-Anthony, M. RIBIER Julien, M. ROUDIER Bernard, M. ARCHASSAL Didier, M. EUGENE Ludwig, M. SADOT David, M. BURLAUD Jean-Luc, M. ROCHE Philippe, M. DE PAULA Charles, M. SAUZEDE Loïc, Mme CABANEL Claire, M. GUESTON Jean-Pierre, M. GUILLAUMIN Clément.

Assistaient à la réunion à titre consultatif :

M. LABOUESSE, Directeur du Syndicat
Mme CHAUMEILLE, Secrétaire

En exercice	54
Présents	29
Procurations	2
Votants	31
Pour	31
Contre	0
Abstention	0

DEL20250925048

Objet : Reversement au budget Régie EAU

Dans le cadre de ses missions, le Syndicat dispose de deux régies. Après les calculs des coûts du personnel (salaires-cotisations-assurances-repas), Monsieur le Président propose de reverser du Budget Régie des Assainissement à la Régie Eau, le montant correspondant aux frais de personnel suivant les heures réellement effectuées.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve la proposition de M. Le Président.

La mise à disposition du personnel, à partir du 1^{er} janvier 2025, sera calculée sur la base de :

- 49.00 € HT de l'heure par agent pour tous les grades confondus et pour l'ensemble des budgets annexes.

Pour extrait conforme,
Le Président,

A. DETERNES